

DECLARATION UE DE CONFORMITE

«Un équipement de protection individuelle (EPI) est un dispositif ou un moyen destiné à être porté ou être tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ainsi que sa sécurité»

En qualité de fabricant de vêtements de protection :

SONORCO

ZI route de Vire 14110 CONDE sur NOIREAU - France Tél. (33) 02 31 59 20 40

Nous déclarons que l'équipement de protection individuelle neuf suivant :

PANTALON TIRANA M5 ALU

- Ceinture élastiquée aux côtés
- · Ceinture fermée par bouton
- · 6 passants, dont 2 croisés au milieu dos
- Poche aux côtés, avec ouverture maximum de 10° (couverte par vêtement haut)
- Braguette fermée par grippers cachés ou par fermeture glissière cachée
- Rehausse dos type « jean »



est un EPI de catégorie III conforme à la législation d'harmonisation de l'Union, par l'application du règlement européen EPI n°2016/425 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2016, relatif aux Equipements de Protection Individuelle.

est soumis à la procédure d'évaluation annuelle de la conformité au type sur la base du contrôle interne de la production et de contrôles supervisés du produit selon les modalités du module C2,

CENTEXBEL, Organisme Notifié n°0493, situé Technologiepark 70, 9052 Zwijnaarde, en Belgique, a effectué l'examen UE de type et a établi l'Attestation d'Examen UE de Type n°033/2021/0227 valable jusqu'au 08/03/2026.

Cet EPI répond aux normes harmonisées suivantes :



A1B1C1D3E3F1 EN ISO 11612



A1+ Classe 2 EN ISO 11611 2015



NF EN 13034 2005+A1-2009 type 6



NF EN 1149-5 2018



Fait à Condé sur Noireau, le 08/03/2021,

Par B. LETARO... en qualité de directeur.

Signature et cachet de Ventrepris